

« Un moyen de valider mes pratiques et de répondre aux attentes du marché »

Situé à Ambonnay au cœur d'un vignoble d'environ 6 ha, le champagne Mickaël et Eric Rodez a été la première exploitation de France à être certifiée HVE. Cinq ans après, quels enseignements en tirer ?

Monsieur Rodez, de quand date votre certification Haute valeur environnementale (HVE) ?

E.R. : J'ai été certifié en février 2012, et j'ai passé depuis un audit tous les 18 mois, le plus compliqué étant l'audit initial où il faut organiser ses documents. Cependant, j'ai été accompagné par la Chambre d'agriculture. Par la suite, cela devient plus facile : le cabinet d'audit vérifie si mes pratiques sont conformes au référentiel. La fréquence est un peu lourde, mais c'est ce qui donne de la crédibilité à la démarche.

Vous avez été le premier vigneron certifié HVE en France : quelles étaient vos motivations ?

La certification permet de prouver à mes clients la réalité des bonnes pratiques environnementales que je mets en œuvre dans mon vignoble. C'est aussi un moyen de rester en éveil et d'améliorer en permanence la conduite de mon exploitation, de prendre le temps de réfléchir...



Eric Rodez : « la certification est un moyen de progresser, de valider les démarches que j'entreprends ».

Vos clients sont-ils demandeurs ?

Je travaille avec de nombreux pays et j'ai de plus en plus de questions sur les modes de production. Les exigences sont variables selon les pays, avec une forte demande de la Scandinavie. Je dispose de trois certifications : bio, biodynamie, et HVE. Je peux donc répondre aux différentes exigences de mes clients en matière de conduite du vignoble,

mais la qualité du produit reste le facteur essentiel.

Vous étiez déjà en bio... Aviez-vous besoin de la certification HVE ?

Comme je l'ai déjà dit, la certification est un moyen de progresser, de valider les démarches que j'entreprends : ce n'est pas seulement un certificat... La HVE possède un module sur la biodiversité qui n'est pas dans le bio - ce qui ne veut pas dire que

les producteurs bio ne s'en préoccupent pas. Mais ces exigences m'ont obligé à réfléchir sur cette problématique, qui va devenir de plus en plus prégnante en Champagne.

Qu'est-ce que cette certification vous a conduit à améliorer dans votre exploitation ?

Pour la conduite du vignoble, avec le bio, j'étais déjà au-dessus des obligations de la HVE. C'est en ce qui concerne la biodiversité que j'ai procédé à des aménagements : plantation de 140 m de haies, réfection d'un mur de soutènement en pierre, et mise en valeur d'un petit bâti dans le vignoble. En plus d'un rôle sur la biodiversité, ces aménagements permettent de mettre en valeur du paysage et du terroir. Compte tenu du morcellement du vignoble d'Ambonnay, cela nous conduit à une réflexion avec les autres vignerons, notamment pour l'implantation de haies : ce travail est en cours au niveau de l'ASA. Vous le voyez, la certification dépasse le cadre de l'audit, et provoque une réflexion collective.

Vous avez évoqué les aspects paysagers : que pensez-vous du classement Unesco ?

C'est une chance pour le vignoble, d'une part pour la visibilité à l'extérieur qui met en valeur la Champagne et son terroir ; d'autre part, en interne, cela nous permet de préserver notre identité et nous oblige à nous améliorer.

Pour finir, comment voyez-vous les évolutions de la certification ?

Nous sommes obligés de répondre aux désirs des clients, dont les demandes évoluent, et pas uniquement sur le produit, mais aussi sur les modes de production. Une certification permet de répondre à ces nouvelles exigences : à chacun de choisir la certification qui lui convient. C'est vrai aussi pour les agriculteurs, qui traversent des situations parfois difficiles et qui doivent répondre à de nombreux cahiers des charges.

Propos recueillis par Gérard Cattin

Un vignoble dans un « processus d'amélioration continue »

Christine et Vincent Scher exploitent le vignoble Piot-Sévilano à Vincelles. Vignerons indépendants installés sur 8 ha depuis 2007, ils sont certifiés Haute valeur environnementale (HVE).



Vincent et Christine Scher : « nous continuons notre investissement sur les questions environnementales au-delà des exigences de la HVE ».

Vous avez été certifiés HVE en 2015 : quel est le sens de votre démarche ?

Nous voulions mettre en valeur les améliorations environnementales que nous avons apportées depuis notre installation. La certification HVE nous permet de valider les résultats obtenus, et c'est un excellent moyen de dialoguer avec nos clients. Depuis, nous continuons notre investissement sur les questions environnementales au-delà des exigences de la HVE ; cela correspond à notre état d'esprit.

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Au vignoble, nous sommes passés au travail du sol sur la totalité de la surface avec enherbement naturel, soit un rang sur deux, soit uniquement sur les passées de tracteur, en fonction de l'âge de la vigne. Cette technique nous a demandé un investissement en matériel, à travers un tracteur dédié à cette activité pour intervenir au bon moment. Pour les fongicides, nous avons réduit en moyenne de 50 % l'IFT (variable selon la pression des

maladies) et nous n'utilisons aucun insecticide : le vignoble est en confusion sexuelle. Au-delà de la vigne, nous prenons en compte l'environnement pour le choix des emballages : cartons recyclés, coffrets en bois de forêts françaises... Nous avons également acquis un véhicule électrique pour les courts trajets et nous poursuivons dans cette voie d'amélioration, y compris dans la vinification où nous cherchons à valoriser le terroir.

Quelles réactions ont vos clients vis-à-vis de votre démarche ?

À l'export, on nous demandait si nous étions en bio ; avec la HVE ils sont rassurés : on explique nos pratiques et la certification en apporte la preuve. Nous avons pu également valoriser le prix de la bouteille. Nous faisons aussi partie des Vignerons Indépendants ce qui permet de garantir auprès des acheteurs la maîtrise de notre métier sur toute la chaîne : de la vigne à la bouteille.

Les Vignerons Indépendants à la pointe de la certification

Madame Scher, vous êtes membre du bureau de la fédération des VIF champenois ; quelle est votre position sur la certification ?

Dès le départ, en 2012-2013, les Vignerons Indépendants de Champagne et nationaux se sont positionnés sur la certification HVE car elle a une dimension nationale et publique. En Champagne, nous avons contracté avec la Chambre d'agriculture pour accompagner des viticulteurs dans cette démarche, la certification étant réalisée par un organisme indépendant. Pour ma part, j'apprécie cette certification car elle est axée sur des objectifs de résultats donc pas trop de « paperasse », à part bien sûr les aspects réglementaires obligatoires pour tous.

Que pensez-vous de la Viticulture durable en champagne (VDC) ?

Ce n'est pas un problème pour nous, on peut d'ailleurs avoir les deux certifications. C'est un bon moyen de faire progresser le vignoble, mais attention : si chaque région y va de sa certification, on risque de brouiller le message ; c'est pourquoi nous restons attachés à la HVE.

Actuellement, combien d'exploitations sont certifiées ?

En Champagne sur 372 Vignerons Indépendants, 52 sont certifiés HVE et 13 certifiés viticulture biologique, soit une progression de 50 % par rapport à 2016, et nous sommes qu'à la moitié de l'année. Dans tous le pays, sur un peu plus de 500 certifications Haute Valeur Environnementale (toutes productions confondues) 220 sont des Vignerons Indépendants, avec la Champagne en tête. L'ensemble de nos adhérents couvrent 2 600 ha, soit 7,5 % du vignoble champenois pour une commercialisation de 13,5 millions de bouteilles, dont 18 % à l'export.

Quelles perspectives pour la HVE ?

À l'échelon local, nous encourageons le développement de la certification HVE ou bio avec un objectif de doublement par rapport à 2016. Pour aider les viticulteurs nous poursuivons notre collaboration avec la Chambre d'agriculture et nous organisons des formations : en 2016 nous avons abordé l'initiation au bio et à la biodynamie, le sol et la fertilisation et la valorisation de la HVE...

Les mêmes objectifs de développement existent dans toute la France, avec un engagement pour la création d'une association afin de valoriser cette certification (tous secteurs d'activité confondus), et créer, conformément à notre demande, un annuaire des certifiés HVE.

Propos recueillis par Gérard Cattin